



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2022/419 Du lundi 12 décembre 2022 Fixant les modalités de règlement d'un contrat de maintenance avec la société DICSIT INFORMATIQUE pour la maintenance et l'hébergement du logiciel LogiCLIC.Net

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le précédent contrat arrive à son terme et qu'il convient de le renouveler,

VU le contrat de maintenance et d'hébergement présenté par la société DICSIT INFORMATIQUE dont le siège social se situe 5 allée Saint Cloud – 54600 Villers Les Nancy,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature de cette proposition,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : **DE SIGNER** un contrat avec la société DICSIT INFORMATIQUE dont le siège social se situe 5 allée Saint Cloud - 54600 Villers Les Nancy, en vue d'assurer la maintenance et l'hébergement du logiciel LogiCLIC.Net.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le : **27 DEC. 2022**
Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ARTICLE 2 : Le présent contrat prend effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 3 : Le montant de la redevance annuelle, soit 921,28 € TTC, sera prélevé sur le budget de l'exercice en cours, imputation 0.020.6156.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 12 décembre 2022.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr